

PROCES VERBAL
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 8 FEVRIER 2022

PRESENTS : OMS Jean-Pierre, FABRE Pascale, GAU Monique, DA SILVA TEIXEIRA Mélanie, RAMOS DOS SANTOS José, VILLARZEL Pierre-André, CASSIGNOL Emanuelle, DA SILVA Antonio

ABSENTS EXCUSES : BORIOS Louis, OMS Grégory, OROSQUETTE Bénédicte, CIANCIULLI Christophe, FAU Patrick, BIBET Jérôme,

PROCURATIONS : CIANCIULLI Christophe à FABRE Pascale, OROSQUETTE Bénédicte à OMS Jean-Pierre

Secrétaire de séance : GAU Monique

Date convocation du Conseil Municipal : 1er février 2022

1- ATTRIBUTION DE COMPENSATION CARCASSONNE AGGLO ANNEE 2022 ET ANNEES A VENIR

Présence de Mr Pascal VALLIERE, Vice-Président aux Finances de Carcassonne Agglo qui a présenté au conseil municipal le nouveau mode de calcul de **l'attribution de compensation**.

Le 10 décembre dernier, le conseil communautaire de Carcassonne Agglo a adopté le nouveau pacte financier et fiscal. Sur les huit actions composant ce pacte, une d'entre elle instaure un transfert de taux sur le Foncier Bâti et le Foncier Non bâti entre l'Agglo et les communes.

Ce transfert de taux de la commune vers l'Agglo sera compensé par l'allocation de compensation (AC). Pas d'incidence financière sur le contribuable, par contre la commune sera impactée sur la dynamique fiscale à savoir le produit généré chaque année par la revalorisation des bases d'imposition. Pour Aigues-Vives, la perte fiscale annuelle s'élève environ à 1 500€.

Cette réévaluation des attributions de compensation va permettre à Carcassonne Agglo de se procurer des recettes complémentaires pour financer les compétences de l'intercommunalité notamment les services du CIAS.

Ce transfert de taux se traduit pour la commune d'Aigues-Vives par une augmentation de l'AC dont le montant pour 2022 et pour les années à venir est porté à 102 496, 90€.

2 – COMMANDE CACHES CONTAINERS

Devis ALCO accepté pour l'achat de 19 caches containers en acier : 10 495€ HT, soit 12 594€ TTC. La livraison sera effectuée en Juillet 2022. Demander à ALCO une maquette du futur cache container.

Ces caches containers seront positionnés à St Jean en 2022, puis dans tout le village les années suivantes. La pose sera effectuée par les employés communaux.

La commune est en attente de la convention du COVALDEM pour un financement à hauteur de 80% ou plus.

3 – AUDIT ENERGETIQUE FOYER MUNICIPAL

L'Audit a été réalisé le 21 janvier par le bureau d'études Qcs Services.

Cet audit a été communiqué aux financeurs (l'Etat, le Département et la Région) afin de compléter les dossiers de demandes de subvention déposés pour 2022.

4 – SIMULATION FISCALISATION TRAVAUX DE VOIRIE

La fiscalisation ne peut être réalisée qu'au travers d'un prêt. Par exemple, si la commune décide d'emprunter 50 000€ l'annuité fiscalisée chaque année sera d'environ 4 000€. La conséquence fiscale sur chaque contribuable sera très faible. Compte tenu du nombre d'absents à la réunion, cette question sera débattue lors du prochain conseil municipal.

5 – PROJET D'IMPLANTATION D'UN PARC PHOTOVOLTAIQUE SOLVEO Energie

Mr le Maire a rencontré la société SOLVEO ENERGIE qui a un projet d'implantation d'une centrale photovoltaïque (environ sur 15ha) sur les parcelles appartenant au Château Bonhomme.

La commune donne un accord de principe à ce projet.

6 – CONVENTION FRAIS DE FONCTIONNEMENT RPI AIGUES-VIVES/ST FRICHOUX

La convention a été actualisée :

- Suppression des frais de bus pour les externes,
- Rajout de la participation de la commune de St Frichoux pour les frais liés au transport effectué par le petit bus d'Aigues-Vives, des enfants de St Frichoux qui fréquentent l'ALAE du soir. Le coût d'un trajet aller/retour a été chiffré à 13€.

Le Conseil est d'accord d'actualiser la convention en tenant compte des deux modifications.

Mme FABRE Pascale souhaiterait avoir le règlement des transports scolaires du RTCA.

7 – PAIEMENT FACTURE INVESTISSEMENT AVANT VOTE BUDGET 2022

Maintenance du logiciel JVS (part investissement) : 2 583, 36€

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise le maire à mandater cette dépense avant le vote du BP 2022.

8 – DEMANDE SUBVENTION FOIRE DE LA POMME 2022 AUPRES DE LA REGION

Comme chaque année, la demande sera effectuée auprès de la Région Occitanie.

9 – DEGRADATIONS CHEMIN DE BONHOMME PAR LA STE VALORIDEC

La société Valoridec s'est engagée à réaliser les travaux entre le 6 et le 11 février 2022.

10 – PRESENTATION DE L'ASSOCIATION FAS MERCAT

Association déclarée en Préfecture en octobre 2021 qui a pour but de promouvoir la consommation locale en organisant des marchés de créateurs et de producteurs, des vides greniers... Mme Ophélie PEREA de Ferran en est la Présidente.

Mr le Maire a rencontré Mme PEREA et a évoqué la possibilité de lui prêter le local de la boulangerie pour vendre les produits. Mais, avant toute chose, s'assurer qu'elle n'effectue pas de bénéfice sur les ventes auquel cas il faudrait lui louer le local.

11 – RALENTISSEURS AVENUE DE L'ETANG

Mr le Maire propose au conseil de rehausser l'avenue de l'Etang (du croisement du lotissement vers la cave coopérative) sur 30mètres afin de faire ralentir les véhicules.

POUR : 7 CONTRE : 0 ABST : 1

Voir le SIC pour chiffrer le projet.

12 – DEGRADATIONS CHEMINS DE L'ETANG

Un courrier a été adressé à la Ste ECHO TP qui réalise les travaux de busage.

Une rencontre a eu lieu avec Mr Bernard CAZAUX qui a répondu par mail que les chemins seraient remis en état à la fin du chantier, mi-mars, par un apport et compactage de graves 0/30 et que le revêtement restait à la charge de la commune. Un constat d'huissier avant travaux a été réalisé par la Ste ECHO TP. A la fin du chantier, il a été convenu qu'un constat des travaux serait effectué en présence de l'entreprise ECHO TP et de la commune.

QUESTIONS DIVERSES

- **Achat terrains A 1127 et A 1130 (rue des jardins)** : Les filles de Mr PUJOL Pierre sont d'accord de les rétrocéder à la commune à condition que :
 - ces deux parcelles constituent le terme de la rue de façon pérenne,
 - la municipalité s'engage à ne pas prolonger la rue des jardins au-delà de la limite de ces terrains et que cet engagement soit mentionné dans l'acte notarié,
 - cette rue soit sans issue afin de limiter la circulation aux résidents.D'accord à l'unanimité.
- **Adhésion au service de la Protection des données du CDG de l'Aude** : Ce service jusqu'à présent compris dans les prestations du CDG de l'Aude sera payant. Le coût de la prestation s'élève à 918, 40€ pour 3 ans, soit 306, 13€ par an. Le Conseil accepte la convention actualisée proposée par le Centre de Gestion de l'Aude pour la somme de 918, 40€ pour 3 ans, soit 306, 13€ par an à compter du 1^{er} janvier 2022.
- **Projet Lotissement Communal St-Jean** : Présentation du projet de lotissement où il y a 4 propriétaires : MMS GOBE, CASSIGNOL, LACROIX et VEDEL. Mr le Maire propose de les rencontrer afin de connaître leurs intentions quant à leurs terrains à bâtir. Mr le Maire propose au conseil d'étudier un projet de lotissement communal sur ces parcelles. Voir Mr RESCLAUSE pour chiffrer ce projet.
- **Distributeur de pains** : Mr DA SILVA Antonio informe le conseil qu'il a vu à Fontiès d'Aude, une machine pour distribuer le pain. Se renseigner auprès de la mairie pour en savoir un peu plus.
- **KIKI PIZZAS** a rencontré Mr le Maire et propose d'organiser aux beaux jours des soirées à thèmes. Le conseil est favorable à cette initiative.
- **Prochaine réunion CM le Mardi 8 ou 15 Mars 2022 à 18h30 : vote du compte administratif 2021**